



## Le p@rcours sportif de l'enfant.

La notion de *parcours sportif* est présente entre autres dans le décret sur le Projet Educatif De Territoire. Elle renvoie sans doute à des réalités diverses, mais elle n'a pour objet qu'une cohérence : l'éducation globale de l'élève et de l'enfant et ce, au sein de son territoire avec tout ce qu'il peut lui être offert en termes de vie physique et sportive. En permettant aux divers partenaires de se réunir autour d'un dispositif commun, elle concourt à la réussite des élèves, s'inscrivant dans la dynamique du Pacte pour la Réussite Educative<sup>1</sup> signé en octobre 2013.

### Partir de l'Ecole et de ce qui s'y vit

Ce p@rcours sportif est initié par l'enseignant, à partir de l'Ecole, partant du prétexte que celle-ci est lieu d'apprentissages pour tous les enfants, garantissant ainsi une égalité d'accès, chère à nos principes humanistes. Le premier contact avec le p@rcours sportif s'inscrit dans le cadre des propositions pédagogiques faites aux élèves dans le cadre d'une programmation et d'une progression propres à l'école relevant à la fois de l'Education Physique et Sportive, des compétences à acquérir relevant des techniques de l'information et de la communication et de l'éducation à la santé, toutes compétences inscrites dans le Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le p@rcours sportif concourt à un objectif d'égalité, par l'apprentissage pour tous de son accès, par des activités vécues ensemble, par une histoire et une culture communes.

### Appropriation par l'enfant

Ce dispositif fait une bonne place à l'expression des enfants. Le choix a été fait, lors de sa conception, que les enfants y entrent librement, sous couvert de l'enseignant au début et de façon autonome ensuite. Ils y notent leur vie physique et sportive, comment ils l'ont vécue et la façon dont ils l'apprécient. Cette démarche veut permettre ainsi aux enfants d'acquérir les compétences psycho-sociales définies par l'OMS<sup>2</sup>

Le p@rcours sportif est l'occasion pour les élèves et les enfants de prendre en charge l'organisation de rencontres sportives, d'entrer dans cette culture commune faite de repères et de respect des autres. Insérant les rôles sociaux dans les rencontres sportives vécues, le p@rcours sportif les valorise en les faisant participer de l'évaluation de l'activité.

Il offre à l'enfant la possibilité de faire des choix dans une offre plus large proposée sur les temps péri-éducatifs ou extrascolaires, propositions émanant de la collectivité territoriale, des clubs sportifs comme des familles.

### Suivi du programme « p@rcours sportif »

<sup>1</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid74464/pacte-pour-la-reussite-educative.html>

<sup>2</sup> Dix compétences (présentées par couples) :

- *Savoir résoudre les problèmes / Savoir prendre les décisions*
- *Avoir une pensée créative / Avoir une pensée critique*
- *Savoir communiquer efficacement / Être habile dans les relations interpersonnelles*
- *Avoir conscience de soi / Avoir de l'empathie pour les autres*
- *Savoir gérer son stress / Savoir gérer ses émotions*



L'USEP, fédération sportive du sport scolaire, se place comme responsable du suivi du p@rcours sportif. Le sport scolaire, le rôle d'interface qu'il revendique, la mission de service public qui lui est assignée, la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, sa place au sein du mouvement sportif sont autant d'arguments qui montrent la légitimité de l'USEP et la garantie qu'elle peut offrir de respect de l'éthique et de la déontologie, indispensable vis-à-vis du public auquel elle s'adresse.

### **Une possibilité de regard sur la pratique physique et sportive des enfants :**

Un retour sur le p@rcours sportif servira en tout premier lieu à l'enfant tout en offrant aux responsables institutionnels la possibilité d'évaluer leurs propres politiques sportives au sein de l'école comme sur un territoire élargi à la collectivité.

Pour l'enfant, l'auto-évaluation se construira au fur et à mesure des inscriptions de ses différentes activités physiques et sportives quels qu'en soient les lieux d'exercice et les différents organisateurs (Ecole, Ville, USEP, club, famille,...). Ces inscriptions concourront à l'accès au B2i.

Pour les responsables institutionnels, les premiers concernés par l'évaluation seront l'Education Nationale (les écoles, l'Inspection de circonscription, la DSDEN,...) et la collectivité territoriale.